



**Téléphone 021/905.88.88**

### **DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

La Municipalité de Moudon, faisant référence aux articles 109 et 110 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), modifiée le 5 février 2013, concernant le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 11 décembre 2018, le Conseil communal a :

- adopté **le préavis n°36/18**, budget 2019\* ;
- adopté **le préavis n°37/18**, demande d'un crédit de CHF 230'000.- pour l'extension du réseau communal de distribution d'eau potable et de défense incendie, ainsi que la reprise d'installations d'évacuation d'eau usée à la route de Sottens.

\*La Municipalité précise que la décision pour le préavis 36/18 ne peut faire l'objet d'une demande de référendum conformément à l'article 107, al. 2, l. d LEDP.

Moudon, le 14 décembre 2018